

p.B.73.R.O.(2) - PR/HMJ

~~p.B.15.21.R.~~

ABSENDER/EXPEDITEUR: Div. politique I

ammoscou ambasuisse moscou -o-

\*\*\*

(((  
ur ammoscou  
.berneda

pour ambasuisse moscou

bern 25.01.1991 11:49 u r g e n t

20-hhhhh  
Pays baltes

Veillez trouver ci-apres le texte de l'appel lance le 22 janvier 1991 par le Parlement suisse au Soviet Supreme d'URSS et aux parlements des Republiques. A la demande des services du Parlement, nous vous prions de bien vouloir le transmettre aux destinataires par la voie que vous jugerez la plus opportune.

Quote.

Evenements survenus dans les pays baltes

Appel de parlementaires suisses au Soviet Supreme et aux parlements des quinze Republiques de l'URSS

Messieurs les Presidents,  
Mesdames et Messieurs les Deputes,

Profondement bouleverses, nous vous exprimons notre vive preoccupation devant la violence deployee par l'armee a Vilnius et par les forces de police a Riga, ainsi que notre crainte que cet incroyable durcissement n'entrave tout a coup cet encourageant processus vers la paix et la concorde d'une Europe retrouvee.

Les evenements qui se sont produits dans les pays baltes nuisent en effet a la credibilite de la volonte de reforme que le President M. Gorbatchev n'a cesse de reaffirmer. Par leur intervention, l'armee et la police ont viole le droit a l'autodetermination, les droits des citoyens et du Parlement ainsi que la Charte de la CSCE pour une nouvelle Europe, que l'Union Sovietique vient de signer a Paris.

./.

Dodis



- 2 -

Sans vouloir s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre pays, l'Assemblée fédérale suisse ne peut rester indifférente devant de telles violations et exhorte votre Parlement à rechercher une solution pacifique au conflit avec les pays baltes et à respecter leurs aspirations à l'autodétermination, à la démocratie et à l'indépendance.

Elle vous prie d'intervenir pour que vos autorités renoncent à toute nouvelle intervention des forces armées contre les peuples baltes et privilégient à tout prix la voie du dialogue à celle des armes et, en même temps, pour qu'elles coopèrent à mettre en œuvre les mécanismes de la CSCE conformément à la Charte de Paris.

Nous sommes convaincus, chers collègues, que vous ne manquerez pas de tout entreprendre, dans l'esprit de la CSCE et dans le souci de réparer une faute stalinienne, pour soutenir l'indépendance des pays baltes dont ils ont joui de 1918 à 1940. Lorsque les droits d'un des membres sont en danger, ce sont les droits de tous qui sont menacés. Nous sommes donc confiants dans votre volonté de veiller aux droits des pays baltes comme aux vôtres.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'expression de notre haute considération.

Le président du Conseil national : U. Bremi

Le président du Conseil des États : M. Affolter

Le président de la Commission des Affaires étrangères du Conseil national : M. Bundi

le président de la Commission des Affaires étrangères du Conseil des États : F. Masoni

Unquote.

Merci de votre entremise. Copie du texte original vous parviendra par prochain courrier. Woker.

)))

\*\*\*  
ORIGINAL an: 

Kopie an:

affetra

Copie : - Service du Parlement  
- DDIP  
- Service CSCE  
- Secrétariat politique  
- SIN, WOK, PR

4111 ZEICHEN/CARACTERES

mp